

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 82**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action "Alpha garde d'enfants": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Iris Formation

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
04.13.31.73.76**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008 le Département est chef de file de la politique publique d'insertion, et à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite association.

L'association IRIS FORMATION propose en partenariat avec le centre social de La Garde, l'action intitulée « **alpha garde d'enfants** » sur le territoire des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

Cette action spécifique fondée sur un mode de garde adapté à une action d'alphabétisation répond aux besoins des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme souvent chefs de familles monoparentales.

Elle s'adresse à des bénéficiaires du RSA (en priorité RSA majoré) désireux de suivre des cours d'alphabétisation et ayant à charge des enfants de moins de 3 ans, sans solution de garde.

Cette action s'inscrit dans le cadre de 30 parcours sur 5 mois.

L'action portée par IRIS FORMATION consiste à :

- favoriser l'accès à des compétences linguistiques facilitant l'autonomie ;
- lever les freins liés à la garde d'enfants en bas âge à l'entrée d'une action linguistique ;
- participer à l'évolution des enfants sur les plans social et linguistique ;
- contribuer au renforcement du lien social et encourager l'ouverture sur l'environnement.

L'action se déroule selon 2 temps distincts :

**1) un temps d'apprentissage linguistique**, adapté au niveau de chaque stagiaire. Ce dernier se déroule selon plusieurs grands axes : la communication, l'appréhension du réel (espace, temps, raisonnement), les connaissances numériques et les compétences sociales.

**2) un temps d'accueil** : au sein d'un lieu mitoyen au lieu de l'action linguistique, à destination des enfants des stagiaires en bas âge (12 enfants maximum par session).

L'accueil des enfants est assuré par 2 professionnels au sein du Centre social, assistés d'une éducatrice jeunes enfants de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Ce temps d'accueil favorise à la fois l'inscription dans l'action et optimise la prise de conscience d'une séparation avec l'enfant.

Cette action de 3 demi-journées par semaine constitue une première étape clé d'un parcours personnel d'insertion pour des personnes qui jusque-là ne pouvaient pas enclencher une dynamique de parcours dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle.

**Le bilan de l'action 2014/2015** atteste que sur les 15 personnes ayant bénéficié de l'action :

- 5 bénéficiaires ont été renouvelés sur l'action alpha-garde ;
- 3 bénéficiaires ont été orientés sur l'action ETAPS ;
- 2 bénéficiaires ont été orientés sur SAS DIAGNOSTIC pour réfléchir à un projet professionnel ;
- 5 bénéficiaires ont été orientés sur l'action linguistique à visée professionnelle portée par l'association l'ASPROCEP.

**Le bilan intermédiaire de l'action établi au 31 janvier 2016** atteste que sur les 26 personnes orientées, 15 personnes sont actuellement en formation et 12 enfants ont pu bénéficier de l'accueil au centre social.

Le profil type participant à l'action est essentiellement un public jeune (moins de 40 ans) et féminin ayant un niveau scolaire élémentaire.

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'action du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017.

## PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé de financer l'action conduite par l'association IRIS FORMATION et décrite dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période Prévisionnelle de l'action	Territoire des PI	Parcours	Montant de l'aide du Département  Cofinancement  Aide précédente	Références du dossier : - N° DI - N° GSU - Réunion CTD - Projet renouvelé
<b>IRIS FORMATION</b>  <u>Statut</u> : association  <u>Adresse</u> : centre social la garde 37 :41 f. Mignet 13013 Marseille  <u>Présidente</u> : Madame Chantal Loichot	Du 01/09/2016 au 30/06/2017	Pôle 4 (13 <sup>ème</sup> /14 <sup>ème</sup> arr.)	30 parcours 2 x 15 parcours sur 5 mois, soit environ <b>15 personnes bénéficiaires du RSA socle par session</b>	<b>15.000,00 €</b>  <u>Cofinancement</u> Conseil Régional : 5.000,00 € CAF : 10.000,00 €  <u>Subvention de l'année précédente</u> : 15.000,00 € pour 30 Parcours de 5 mois	<b>2016.4/26</b>  <b>N° INS-000573</b>  CTD du 29/04/2016  Renouvellement de la convention 2015.4/49 en date du 01/09/2015 au 30/06/2016

Le budget prévisionnel de l'action « Alphagarde » est arrêté à 30.000,00 €.

La participation de la collectivité s'élève à 15.000,00 € soit 50% du budget total pour 30 parcours sur 10 mois (avec 15 BRSA par session).

157 heures X 30 parcours = 4 710 heures X 6,37 (coût horaire) = 30.000,00 €

Le poste principal correspond aux frais de personnel : 24.254,00 €

L'action est cofinancée par la CAF (10.000,00 €) et le Conseil Régional (5.000,00 €).

## INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'insertion, cette action sera financée sur les crédits de paiement sur l'exercice 2016, de la manière suivante :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16013	1007136	Remise à niveau préformation	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	<b>15.000,00 €</b>

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL